

Rapport 2012 sur la mise en œuvre de la stratégie de la Confédération en matière de déminage humanitaire pour la période 2012-2015

En 2012, la Confédération a poursuivi ses efforts en faveur du déminage de la planète en multipliant les engagements opérationnels et politiques, conformément aux objectifs fixés dans le document « **Stratégie antimines de la Confédération suisse 2012-2015** »¹ élaboré en étroite collaboration par le Département fédéral des affaires étrangères et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, en concertation avec des partenaires externes.

1. Exposé de la situation

Les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre en tout genre mutilent et tuent chaque année des milliers de personnes, entraînant un coût économique et social considérable. Si le nombre de victimes, qui dépassait les 10 000 par an, a baissé d'un tiers dans le monde au cours des dix dernières années, il faut tout faire pour éviter qu'il n'y en ait de nouvelles et pour assister les populations concernées sur le plan médical et socio-économique.

L'engagement suisse s'appuie sur plusieurs instruments du droit international dont la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (« convention d'Ottawa »), la Convention de l'ONU sur certaines armes classiques (CCAC) et la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM), que la Suisse a ratifiée en 2012 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

En 2012, la Confédération a consacré **17,25 millions de francs** à son engagement politique et opérationnel découlant de la mise en œuvre de sa stratégie en matière de déminage humanitaire, un montant en légère hausse par rapport à 2011.

1.1 Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Pendant l'année sous revue, le DFAE a contribué à la mise en œuvre de la stratégie à hauteur de quelque 14,8 millions de francs, pour financer plus particulièrement des projets concrets de déminage et des activités dans plusieurs domaines : plaidoyer, sensibilisation aux dangers des mines et des

¹ Cf. [Stratégie antimines 2012-2015](#)

armes à sous-munitions et aide aux victimes. Il a aussi coordonné les activités politiques qui s'y rattachent, comme les contributions suisses à la douzième assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa, qui a eu lieu en décembre 2012 à Genève et s'est ouverte en présence du **conseiller fédéral Didier Burkhalter**. La Suisse a d'ailleurs une fois de plus assuré le secrétariat général de la conférence.

La Suisse a activement défendu la création à Genève d'une unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions (Implementation Support Unit, ISU). Ce futur secrétariat revêt une importante capitale pour les Etats parties à la Convention, en particulier ceux qui sont touchés par les armes à sous-munitions, mais sa mise en place se heurte encore à la question de son financement et a dû être reportée à la prochaine réunion des Etats parties.

Le DFAE a soutenu des projets concrets dans les pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Burundi, Colombie, Kosovo, Laos, Liban, Libye, Mozambique, Myanmar, Niger, Sénégal, Somalie/Somaliland, Soudan du Sud et Tchad.

Le DFAE a aussi apporté un soutien précieux à plusieurs organisations non gouvernementales : l'Appel de Genève, par exemple, qui se mobilise en faveur de l'abandon des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, y compris par les groupes armés non étatiques, pour protéger la population civile des zones contrôlées par ces groupes, ou le Programme Genre et Action Antimines (GMAP), qui milite pour la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes, des petites filles et des petits garçons dans les programmes antimines.

Il a en outre accordé un soutien financier de près de 9 millions de francs aux activités du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), et notamment au secrétariat (ISU) de la Convention d'Ottawa, que le CIDHG héberge. Créée en 2001 à la demande des Etats parties, l'ISU offre conseil, soutien et informations sur tous les aspects politiques et juridiques de la mise en œuvre de la Convention.

1.2 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

En 2012, l'armée a participé à des programmes de déminage de l'ONU en y affectant en moyenne douze de ses membres, ce qui représente une dépense de plus de 2,3 millions de francs et un nombre d'années-hommes en hausse par rapport à l'année précédente.

Ces missions ont consisté à développer les capacités locales conformément au principe du renforcement des capacités, en formant du personnel aux travaux de déminage et en mettant sur pied des structures de gestion et de direction.

Le Centre de compétences de déminage et d'élimination de munitions non explosées (Cen comp DEMUNEX) a dépêché des membres de milice et du personnel militaire professionnel au Laos, en République démocratique du Congo, au Sahara occidental, en Somalie / Somaliland / Puntland, au Soudan du Sud et au siège de l'ONU à New York pour des missions dans les domaines logistique, financier, administratif et informatique (système de gestion de l'information dans la lutte antimines, IMSMA).

Il convient de souligner que l'engagement de plusieurs années de l'armée suisse au Laos s'est achevé fin février 2012. Les structures et les procédures mises en place ont en effet permis, en accord avec l'ONU et avec les autorités laotiennes, de transférer aux autorités locales la responsabilité de la gestion de l'information, des finances et de la qualité.



Développement des capacités de gestion de la qualité en RDC par des experts suisses dans le cadre du déminage humanitaire. Une mission d'enquête effectuée sur place en 2012 a confirmé l'efficacité de l'engagement suisse.

Dans le cadre d'un développement ciblé des capacités, des experts du Cen comp DEMUNEX ont mené entre août 2011 et mars 2012 deux séquences de formation pour spécialistes du déminage au Somaliland dans le but de les rendre aptes à l'accréditation par une organisation tierce déterminée par l'ONU. Conclusion : ce soutien ponctuel apporté sur place sous la forme d'une formation dispensée aux agents de formation (« train the trainers ») s'est révélé positif et conforme aux besoins.



Experts du Cen comp DEMUNEX instruisant des spécialistes en déminage au Somaliland.

L'armée a par ailleurs mis des systèmes de désamorçage développés en Suisse (connus sous le nom de « systèmes SM-EOD ») à la disposition d'un programme de déminage de l'ONU. Ces systèmes permettent de détruire les mines, les engins non explosés et autres restes explosifs de guerre sans les manipuler. Assurant le suivi des opérations, le DDPS garantit l'utilisation pertinente et appropriée de ces systèmes. La valeur des systèmes mis à disposition au cours de 2012 se monte à 15 000 francs.

2. Stratégie antimines de la Confédération suisse 2012-2015

La Suisse, qui a largement contribué au succès de la Convention d'Ottawa, envisage d'assumer un rôle actif et un leadership politique dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions, et ce, pour plusieurs raisons : perpétuer une tradition humanitaire très riche, renforcer son profil sur les plans de la sécurité humaine, de la coopération au développement et de la promotion de la paix civile et militaire, et défendre ses intérêts d'Etat hôte d'institutions clés du désarmement. Elle souhaite en effet que Genève puisse obtenir et développer, avec le CIDHG, le statut de centre de compétences.

La Suisse a fixé **six principes directeurs** pour ses activités dans le cadre de la stratégie antimines :

- L'engagement d'un Etat en faveur de la ratification et de la mise en œuvre des conventions internationales et l'efficacité de sa coordination nationale sont des facteurs décisifs pour la contribution financière ou logistique (personnel/matériel militaire) de la Suisse.



- Le contexte et la forme des projets de déminage humanitaire sont importants : il faut que les besoins humanitaires et socio-économiques soient considérés en priorité, que le principe prépondérant consiste à « ne pas nuire », que les droits de l'homme soient respectés et que les populations concernées soient associées aux décisions et à la réalisation des projets.
- Les conditions et les priorités locales sont déterminantes. Le développement des capacités et l'aide à l'initiative individuelle, de même que la coopération entre pays concernés (échanges sud-sud) bénéficient d'une attention particulière.
- La Suisse concentre son action antimines humanitaire sur les pays dans lesquels elle peut, comme indiqué plus haut, exploiter les synergies avec la coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion de la paix. Dans la mesure du possible et si nécessaire, elle reste active dans ces pays jusqu'à ce qu'ils aient satisfait aux obligations qui leur incombent en vertu des conventions concernées.
- La Suisse est particulièrement attentive à la dimension « genre » et évalue les projets en tenant compte de cette dimension, y compris dans le cadre du plan d'action national sur la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, auquel le DDPS et le DFAE sont associés.
- La Suisse utilise des instruments multilatéraux et bilatéraux pour promouvoir l'action antimines et tient compte des plans d'action des conférences d'examen des conventions.

Pour contribuer aussi efficacement que possible à l'éradication des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre, la Suisse s'est fixé pour les quatre années à venir **quatre objectifs stratégiques** :

- contribuer activement au renforcement, à la mise en œuvre et à l'application universelle des instruments internationaux adoptés dans ce domaine (notamment la Convention d'Ottawa, la CCAC et la Convention sur les armes à sous-munitions, dès sa ratification par le Parlement) ;
- améliorer les conditions de vie des populations affectées par les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre ;
- renforcer l'intégration du déminage humanitaire et ses synergies avec d'autres domaines politiques et développer la surveillance et les instruments d'évaluation pour rendre plus visible l'efficacité des activités ;



- conformément à l'intérêt national, contribuer de manière proactive à l'élaboration de nouveaux instruments, politiques et activités en vue de relever de nouveaux défis.
- La stratégie prévoit aussi de pérenniser les mécanismes de coordination du DFAE et du DDPS, qui ont fait leurs preuves.

3. Bilan et conclusion

Des progrès remarquables ont été accomplis en 2012 quant aux objectifs fixés dans la stratégie antimines de la Confédération 2012-2015. Les points suivants méritent d'être soulignés :

- Sur le plan politique, la Suisse a contribué à la réussite de la douzième assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa, qui a eu lieu en décembre 2012 à Genève. Elle a prouvé qu'elle est un partenaire fiable et engagé dans la lutte contre les mines antipersonnel.
- La Suisse milite toujours activement en faveur d'une unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions à Genève, renforçant ainsi le statut de centre de compétences pour les questions de désarmement conféré à cette ville. Ayant ratifié la convention, elle peut adopter un rôle constructif à son égard et soutenir, selon ses capacités, les pays touchés par ce type d'armes.
- Des contributions financières et l'envoi de matériel, de même que le détachement d'experts militaires et civils, ont permis de soutenir, cette année encore, les opérations de déminage et d'élimination d'engins de guerre sur place. Les diverses missions ont appliqué systématiquement les approches fondées sur le transfert de savoir-faire et l'encouragement de l'autonomie. La Suisse s'engage de manière ciblée et coordonnée dans les pays prioritaires de sa coopération au développement ou de ses activités de promotion de la paix, et accroît ainsi l'efficacité de ses interventions.
- Par le soutien politique et financier qu'elle accorde au CIDHG, la Suisse apporte une contribution de poids aux efforts visant à accélérer les opérations de déminage, tout en réduisant leur coût et en améliorant leur sécurité et leur efficacité.
- En 2013, elle s'efforcera, comme le veut sa stratégie, d'affiner davantage les instruments de surveillance et d'évaluation de ses activités.